Constructeur - Réparateur de voirie (H/F/X)

Construction - Travaux

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Trouve ta voie avec cette formation de **Constructeur - Réparateur de voiries !** Construire des routes, des trottoirs et tout autre type de voiries n'auront plus de secret

Les apprenants et apprenantes "voiristes" se forment à réaliser des travaux, sur base d'un cahier des charges technique. Poser des pavés, installer des canalisations et d

des bordures et des équipements, **ils oeuvrent à la construction et à la rénovation des routes** que nous empruntons tous les jours

Les activités réalisées en travaux de voiries comprennent :

- le **relevé de terrain** : niveau, alignement...
- la réalisation de fouilles avec remblais ou déblais
- le placement **des fondations et des impétrants**
- la mise en œuvre des **différents revêtements** : bordures, pavés, enrobés, blocs béton, dolomie, dalles ;
- l'installation d'équipements

Sur chantier, les Constructeurs - Réparateurs de voierie organisent leur travail selon le planning et les délais du chantier. Ils peuvent travailler en équipe ou en autonor
réaliser les différentes tâches. Ils veillent bien évidemment à respecter les règles de sécurité et d'hygiène ainsi que la conformité des travaux réalisés.

Alors si tu souhaites tracer ta propre voie, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débuter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 1j. d
cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une entreprise de construction et de voirie

Employé / Employée dans une entreprise de terrassement, pavement

Employé / Employée au service travaux d'une administration publique

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur général *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general)* (adulte)

Gestionnaire de chantier *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier)* (adulte)

Technico-commercial pour le secteur de la construction *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/technico-commercial-pour-le-sect*

construction) (adulte)

Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Sur le terrain Contact client Travail en autonomie et en équipe

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Aptitudes

Le constructeur réparateur de voiries travaille sur chantier. Ses horaires sont variables, il peut aussi bien travailler la nuit que le week-end. Le métier peut impliquer le

charges, il faut donc une bonne condition physique. Le port d'équipements de protection et de sécurité (gants, chaussures de sécurité, masque) est requis.

Programme

1ère année :

K07/1 Signalisation-sécurité-environnement (12h)

K07/1 Organisation du chantier (h)

K07/1 Organisation chantier (8h)

K07/1 Lecture de plan (12h)

K07/1 Drainage-égouttage voiries (16h)

K07/1 Engins de chantier (identification) (16h)

K07/1 Eléments linéaires : bordures et filets d'eau (12h)

K07/1 Terrassements (48h)

K07/1 Implantation maçonnerie (16h)

K07/1 Béton (pavage-dallage) (40h)

2ème année :

K07/2 Evaluation MAC 2 (8h)

K07/2 Maçonneries adaptées à la voirie (20h)

K07/2 Egouttage parti (CV prefab, citernes, fosses épu. docoloideur) (16h)

K07/2 Signalisation-sécurité-environnement (12h)

K07/2 Organisation du chantier (h)

K07/2 Pierre naturelle (pavage-dallage) (20h)

K07/2 Eléments linéaires : bordures et filets d'eau (16h)

K07/2 Implantation - éléments spécifiques (16h)

K07/2 Organisation chantier (12h)

3ème année :

K07/3 Organisation du chantier (12h)

K07/3 Implantation - alignement et courbes (32h)

K07/3 Impétrants (12h)

K07/3 Revêtements béton (16h)

K07/3 Revêtements hydrocarbonés et enrobés (28h)

K07/3 Engins de chantier (entretien et conduite) (20h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild *(https://embuild.be/fr)* et Constructiv *(https://constructiv.be/fr-BE*
en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)*

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise
compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations co
(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis
le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)*

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction *(https://www.ifapme.be/reconstruction)* .

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir 15 ans accomplis au moment de votre inscription.

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'étal
que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de **16 ans accomplis et passer un bilan de compétences**.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* .

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motiva
votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

- votre carte d'identité ;
- votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;
- les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.

Libramont

Rue de la Scierie, 32 6800 Libramont

061 22 33 36

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 22h

Le vendredi : de 8h à 16h30

Le samedi : de 8h à 12h

/

lux@ifapme.be

Type d' inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!